



**PRÉFÈTE  
DE LA GIRONDE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Cabinet de la Préfète  
Direction des Sécurités  
SIDPC**

Affaire suivie par :  
**Marion CLAVERIE**  
Pôle opérationnel et défense  
Tél : 05-56-90-60-09  
Mél : marion.claverie@gironde.gouv.fr

Bordeaux, le 10 juin 2020

*La Préfète de la Gironde  
Préfète de la région Nouvelle-Aquitaine*

à

*Mesdames et Messieurs les Maires  
du département de la Gironde*

**Objet :** Changement d'opérateur dans le cadre de la mise en œuvre de la lutte anti-vectorielle (LAV).

**P. J. :** Communiqué de presse de l'ARS du 8 juin 2020 relatif aux modalités de lutte contre le « moustique tigre ».

Le décret n°2019-258 relatif à la prévention des maladies vectorielles organise le transfert de compétence LAV auprès des ARS à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2020.

Dans ce cadre et en complément de la surveillance épidémiologique relevant déjà de la compétence des ARS, il leur revient également d'assurer les missions suivantes :

- la surveillance entomologique des insectes vecteurs et l'intervention autour des nouvelles implantations (surveillance active par la mise en place d'un réseau de pièges pondoirs et surveillance passive par la gestion des signalements transmis par les citoyens via le site internet de l'ANSES : [www.signalement-moustiques.fr](http://www.signalement-moustiques.fr) ;
- les mesures en matière de prospection, traitement et travaux autour des lieux fréquentés par les cas humains signalés afin de limiter la propagation des maladies vectorielles ainsi que le risque épidémique (enquête entomo-épidémiologique sur les lieux de déplacement des cas pendant la période de virémie et traitement LAV, si présence du moustique vecteur avéré par la suppression des gîtes de ponte et un traitement adulticide après validation de l'ARS).

Pour mettre en œuvre ces missions, l'ARS Nouvelle-Aquitaine a habilité plusieurs organismes et mis en œuvre un marché public afin de sélectionner les opérateurs qui seront en charge de la LAV dans notre région.

Aussi, depuis le 4 mai 2020, je vous informe que l'opérateur LAV désigné pour le département de la Gironde est la **société « Altopictus »**.

Je tiens également à vous rappeler que la principale voire l'unique modalité de lutte envisageable à grande échelle contre le moustique tigre relève de l'action des acteurs locaux sur la réduction à la source des gîtes larvaires sur les domaines publics et privés.

Les communes ont un rôle important à jouer dans ce domaine. Elles sont responsables du maintien de l'hygiène et de la salubrité publique et constituent l'échelon de proximité essentiel pour sensibiliser les administrés à la lutte contre les gîtes larvaires via les réunions de quartier, les médias municipaux ou la mobilisation des acteurs associatifs locaux.

Pour initier la mise en place de ce type de démarche au sein de votre collectivité je vous engage à identifier, au sein de vos services, **un référent communal**. Cette personne constituera le référent sur cette problématique tant en interne pour sensibiliser les personnels communaux concernés pour les gîtes larvaires sur le domaine public (services parcs et jardins, voirie, entretien cimetières...), qu'en externe pour renseigner vos administrés.

Je vous remercie de communiquer à la délégation départementale de l'ARS les coordonnées de ce référent communal à l'adresse suivante : [ars-dd33-sante-environnement@ars.sante.fr](mailto:ars-dd33-sante-environnement@ars.sante.fr).

Afin de vous accompagner dans la mise en œuvre d'actions de mobilisation citoyenne, l'ARS vous propose de mettre en place des actions de sensibilisation des référents communaux, si la demande des collectivités le justifie.

Par ailleurs, je vous invite à consulter le site de l'ARS Nouvelle-Aquitaine : <https://www.nouvelle-aquitaine.ars.sante.fr/moustique-tigre-aedes-albopictus-et-lutte-anti-vectorielle>. Des affiches de prévention pour lutter contre le moustique tigre (« coupez l'eau aux moustiques tigres ») sont téléchargeables (rubrique « aller plus loin » en bas de page).

Mes services restent à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

LA PRÉFÈTE,

Pour la préfète,  
La sous-préfète, directrice de cabinet,



Angélique ROCHER-BEDJOUJOU

Bordeaux, le 8 juin 2020

## Pourquoi et comment lutter contre le moustique tigre ?

Le moustique tigre, espèce particulièrement agressive envers l'homme pendant la journée et potentiellement vectrice de maladies, réapparaît dans nos jardins et sur nos balcons. Pour limiter au maximum les risques d'infection et les nuisances occasionnées par ce moustique, il est essentiel de **lutter contre sa prolifération**. Dans ce cadre, la mobilisation de tous est primordiale. **Chacun, en modifiant son comportement et en adoptant des gestes simples, peut participer à cette lutte.**

### Un moustique agressif qui se reproduit dans nos villes dans le moindre contenant d'eau stagnante

Le moustique tigre, également appelé *Aedes albopictus*, est un moustique urbain, qui se déplace peu : il vit dans un rayon de 150 m... le moustique qui vous pique est donc né dans votre quartier !

Ce moustique a une durée de vie moyenne d'environ 1 mois, et les femelles peuvent pondre environ 200 œufs tous les 12 jours !

La femelle pond dans de très petites quantités d'eau principalement dans nos jardins : l'équivalent d'un bouchon renversé lui suffit !

**RECONNAÎTRE LE MOUSTIQUE TIGRE**

- ✓ Il est **rayé noir et blanc** (corps et pattes)
- ✓ Il est **très petit (5 mm)**
- ✓ Sa piqûre est **douloureuse**
- ✓ Il pique durant la **journée** (ce n'est pas lui qui vous empêche de dormir la nuit !)



**Comment lutter ? En supprimant ou vidant tous les endroits et objets pouvant retenir l'eau de pluie pour empêcher le moustique tigre de pondre et de proliférer !**

- **Contrôlez les récupérateurs d'eau de pluie** : la saison dernière, en Gironde, plus de 50 % des gîtes larvaires découverts logeaient dans un récupérateur d'eau.  
*A savoir : même dans un récupérateur d'eau de pluie fermé d'un couvercle, le moustique peut entrer et ressortir par la gouttière ! Les solutions : tendre une moustiquaire ou un tissu entre la sortie de la gouttière et la surface de l'eau, vérifier et supprimer toutes les semaines les larves installées ou vider l'eau.*
- **Éliminer les endroits où l'eau peut stagner, à l'intérieur comme à l'extérieur** : coupelles des pots de fleurs, bâches, pneus usagés, encombrants, jeux d'enfants... Pensez aussi à entretenir les sépultures dans les cimetières, lieux propices au développement des moustiques.  
*Une astuce : mettez du sable dans les soucoupes de pots de fleurs !*
- **Vérifier le bon écoulement des eaux de pluie et notamment les regards où de l'eau peut stagner ;**
- **Couvrir les réservoirs d'eau** (bidons d'eau, citernes, bassins...) avec un voile ou un simple tissu ainsi que les piscines hors d'usage.

#### Fausse bonne idée n°1 !

« J'ai, dans mon jardin des buissons infestés de moustiques, je suis sûr qu'il y a plein de larves, je ferais mieux de les couper !... »

**FAUX !!** Les buissons ne sont que des « zones de repos » des moustiques tigres. Comme nous, ils apprécient leur fraîcheur. **Les couper ne ferait pas disparaître le moustique qui continuera à se reproduire** dans le moindre petit contenant d'eau stagnante. **Pour faire la chasse aux moustiques tigres, une seule solution : découvrir les endroits où il pond ses larves et les supprimer.**

### Fausse bonne idée n°2 !

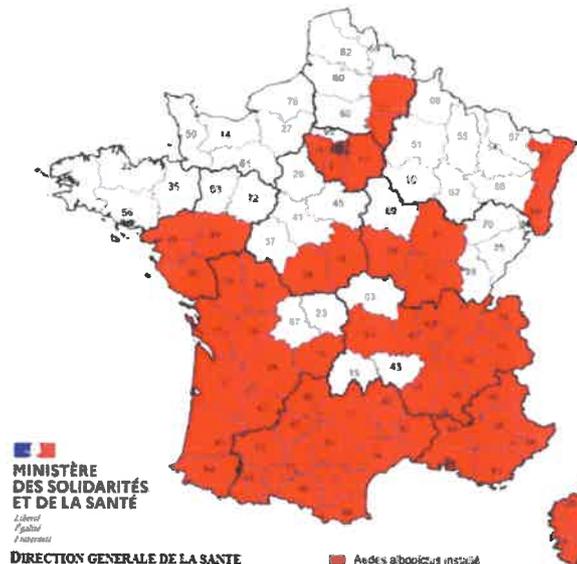
« On n'en peut plus de tous ces moustiques, une bonne opération de démoustication réglerait notre problème ! »

**FAUX !!** Une opération de démoustication tuerait les moustiques qui volent à un instant T, mais le répit ne sera que de quelques jours : **de nouveaux moustiques naîtront des larves, à l'abri dans leurs réserves d'eaux stagnantes**. Le problème ne peut se régler qu'à la source : supprimer ou vider régulièrement les potentiels lieux de ponte des moustiques !

**Les opérations de démoustication ne sont engagées que lorsqu'il existe un risque sanitaire de contamination** : si une personne revient en métropole avec un virus transmissible par le moustique tigre (Dengue, Chikungunia, ou Zika), sa zone d'habitation sera traitée pour éviter que le virus soit transmis.

## Le moustique tigre en Nouvelle Aquitaine

Carte des départements où l'installation d'*Aedes albopictus* est connue au 1er janvier 2020



Dans les départements en blanc (23 et -87), le moustique tigre n'est pas encore implanté, participez à sa surveillance !

- ▶ Si vous pensez avoir vu un moustique tigre, signalez sa présence sur le portail [www.signalement-moustique.fr](http://www.signalement-moustique.fr)

Dans les départements en rouge (16, 17, 19, 24, 33, 40, 47, 64, 79, 86), le moustique tigre est implanté. Le seul moyen de lutte efficace est la suppression des eaux stagnantes dans lesquelles naissent les moustiques (coupelles de pots de fleur, objets laissés dans le jardin, bassins d'eau stagnante...).

- ▶ Coupez l'eau aux moustiques et passez le message autour de vous !

## Au-delà d'une nuisance, un risque de santé publique...

Dengue, chikungunya, zika  
**PROTÉGEONS-NOUS !**



Le moustique tigre n'est pas en lui-même, porteur du virus de la dengue, du chikungunya ou du Zika, mais il en est un vecteur potentiel : **Il présente un risque pour la population s'il a piqué, au préalable, une personne déjà infectée, revenant d'un pays ou d'une zone où sévissent ces maladies.** C'est pourquoi les autorités de santé restent très vigilantes à tout cas de dengue, chikungunya, ou Zika importé en métropole. L'épidémie de

dengue qui sévit actuellement en Outre-mer augmente le risque d'importation de ces maladies en métropole.

### Comment lutter ? En évitant les piqûres de moustique lors de son voyage.

Les voyageurs se rendant dans des zones où sévissent ces maladies (essentiellement les pays de la zone intertropicale) doivent être particulièrement vigilants à **se protéger des piqûres de moustique pendant leur séjour** pour éviter, d'une part la maladie, mais également de rentrer sur le territoire avec le virus. **En cas d'apparition de symptômes** (fièvre d'apparition brutale, douleurs, éruption cutanée) **dans les 15 jours qui suivent leur retour, il est important que les voyageurs consultent leur médecin traitant le plus rapidement possible.**

Si, en métropole, un « cas importé » (personne revenant avec le virus) est identifié, le médecin alerte l'Agence régionale de santé qui déclenche des mesures de protection des personnes dans le but d'éviter l'apparition de « cas autochtones » (personne malade n'ayant pas voyagé dans la zone inter tropicale contaminée par la piqure d'un moustique vecteur) et d'une épidémie.

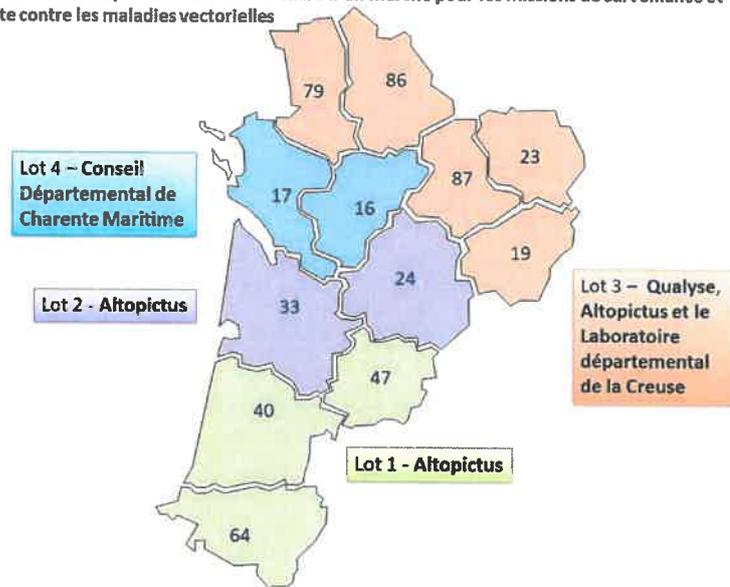
Jusqu'à présent, aucun cas autochtone n'a été signalé en Nouvelle-Aquitaine.

### Une surveillance renforcée

Les ARS surveillent, avec Santé Publique France, les cas humains de dengue, chikungunya et Zika (via le système de déclaration obligatoire). Elles ont depuis le 1er janvier 2020 la responsabilité d'assurer la surveillance du moustique tigre et les démoustications autour des cas humains si nécessaire.

**L'objectif est de limiter la propagation de ces maladies vectorielles à risque épidémique.** Dans ce cadre, l'ARS Nouvelle-Aquitaine a missionné des opérateurs (Altopictus, Qualyse et le Département de la Charente-Maritime – cf carte au verso) qui déploient chaque année un réseau de pièges pondoires permettant la détection du moustique *Aedes albopictus*. Ce programme de surveillance est mis en œuvre pendant la saison active du moustique, de mai à novembre.

Opérateurs retenus par l'ARS NA dans le cadre d'un marché pour les missions de surveillance et de lutte contre les maladies vectorielles



## Le rôle à jouer des collectivités dans la lutte contre le moustique tigre

Comme l'ARS, les collectivités peuvent agir au travers d'opérations d'information/sensibilisation et pour promouvoir la vigilance citoyenne (sur [www.signalement-moustique.fr](http://www.signalement-moustique.fr)). Elles peuvent mettre en place un programme de contrôle et de lutte contre la prolifération des moustiques dans les lieux du domaine public dont elles ont la gestion et veiller à ce que les mesures de prévention soient appliquées localement.

*A télécharger : un guide à l'attention des collectivités souhaitant mettre en œuvre une lutte contre les moustiques urbains est disponible sur le site de l'ARS Nouvelle-Aquitaine*

### Plus d'info...

Retrouvez plus d'informations sur les moustiques tigre (grand public, collectivités, professionnels de santé, voyageurs...) et des supports d'information à télécharger et partager sur [www.nouvelle-aquitaine.ars.sante.fr](http://www.nouvelle-aquitaine.ars.sante.fr)

Ils se mobilisent contre le moustique tigre ! Retrouvez de nombreuses initiatives locales : [www.nouvelle-aquitaine.prse.fr/moustique-tigre-r66.html](http://www.nouvelle-aquitaine.prse.fr/moustique-tigre-r66.html)



Découvrez également le **kit pédagogique gratuit** à destination des enfants du cycle 3 (CM1-CM2). Présentation, commande et renseignements sur [www.lemoustiquetigre.fr](http://www.lemoustiquetigre.fr)